République française



COMMUNE D'AMBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre membres élus 23 **SEANCE DU 09 MAI 2022 À 18H30**

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Nombre membres élus en exercice: 23

09 représentés:

23 00

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous

la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation:

05 mai 2022

présents :

votants:

absents:

PRESENTS:

Kévin SUBRENAT, Maire;

Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,

Jacques RAYNAL, adjoints au Maire;

Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane LIAGRE, Sandrine DESCHAMPS, Yann VANNIER, Nadine DEBAISIEUX,

Christian LAPEYRE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

Et de l'affichage en mairie le :

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Michel RATON

Le Maire.

Mylène ROUDAUD donne procuration à Jean-Pierre MAZZON Laurence LAVEAU donne procuration à Kévin SUBRENAT Éric PASQUET donne procuration à Philippe GIACOMETTI Natacha BLANCO donne procuration à Sandrine DESCHAMPS Oriane ARIS donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

Hanif OUBROU donne procuration à Kévin SUBRENAT Gilbert DODOGARAY donne procuration à Christian LAPEYRE

Isabelle BESSE donne procuration à Christian LAPEYRE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Jacques RAYNAL

DÉLIBÉRATION N° 027 05 2022 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - AIDE A LA MANIFESTATION ODYSSÉES 2022 – DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

Présentation par Jacques RAYNAL.

Le Festival les Odyssées se déroulera le vendredi 26 et le samedi 27 août 2022. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Département de la Gironde, selon le plan de financement suivant :

Nature de l'opération	Coûts prévisionnels TTC	Subventions sollicitées	Autofinancement
Festival des Odyssées 2022	125 000 €	Département de la Gironde 3 500 €	121 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, pour l'organisation des Odyssées 2022, une aide financière auprès du Département de la Gironde selon le plan de financement suivant :

Nature de l'opération	Coûts prévisionnels TTC	Subventions sollicitées	Autofinancement
Festival des Odyssées 2022	125 000 €	Département de la Gironde 3 500 €	121 500 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré le 09 mai 2022 Pour expédition conforme.

Le Maire, Kévin SUBRENAT

